

FORGES LES EAUX

Du 14 au 21 Septembre 2024

Située en pays normand, Forges-Les-Eaux est le site idéal pour découvrir un pays d'une rare variété : sources, forêts, charmantes fermes, pays d'histoire et d'authenticité, pays terroir : cidre, calvados et fromage.

1^{er} jour: Départ de notre région vers 7H30. Déjeuner au Courtepaille Le Mans. Arrivée en fin d'après-midi au village « Le Milcipie » à Forges-les-Eaux.
Dîner et nuit au village

Jour 2 : FORGES LES EAUX (REPOS CHAUFFEUR)

Découverte de l'environnement proche ou balade sur la voie verte. Pot de bienvenue.

Déjeuner

Départ à pied pour la visite guidée de Forges-les-Eaux : balade dans la ville à la rencontre du casino, de la maison de Flaubert, de l'avenue verte, des faïences appelées « culs noirs »

Dîner et soirée au village

Jour 3: LE TREPORT ET LES 3 VILLES SŒURS (170 km A/R)

Départ pour Le Tréport. Vous emprunterez le funiculaire qui relie la ville haute à la ville basse, avec une vue époustouflante depuis les falaises de craies de la Côte d'Albâtre. Visite commentée de la ville, son casino, le quartier des cordiers célèbre pour ses maisons étroites et hautes, agrémentées de balcons en fer forgé et de bow-windows.

Déjeuner au restaurant.

L'après-midi, visite en petit train touristique des 3 villes soeurs : Eu et son patrimoine, Mers-les-Bains connue pour son architecture " Belle Époque" et Le Tréport

Dîner et soirée au village

JOUR 4: FERME DE BRAY (16 km A/R)

Départ pour un exemple unique et préservé de domaine rural datant du XVIIème siècle. Visite guidée des bâtiments restaurés : moulin à blé, four à pain, colombier, poulailler et les bâtiments consacrés à la fabrication du cidre : grenier, pressoir et cave. Cet authentique patrimoine a d'ailleurs servi de décor pour divers films inspirés des œuvres de Flaubert et de Maupassant.

Déjeuner

Après-midi : AMIENS (172 km A/R)

Départ pour une visite en barque à cornet des Hortillonnages, mosaïque de jardins maraîchers enserrés d'eau, située en plein cœur de ville d'Amiens. Visite guidée d'Amiens et visite commentée de sa cathédrale gothique, la plus grande cathédrale gothique de France, classée au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1981. Elle l'est une seconde fois en 1988 comme monument « étape des

chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ». Un parcours extérieur et intérieur vous permettra d'apprécier les dimensions et la luminosité de ce chef-d'œuvre.

Dîner et soirée au village

JOUR 5 : ROUEN-JUMIEGES (180 km A/R)

Départ pour Rouen la ville aux cent clochers Visite en petit train des vieux quartiers, de la cathédrale, du Palais de Justice, de la place du Vieux Marché où Jeanne d'Arc fut brûlée par les Anglais et du Gros Horloge, emblème de la cité.

Déjeuner au restaurant.

L'après-midi, départ pour la vallée de la Seine à la découverte des vestiges de l'abbaye de

Jumièges comptant parmi les plus belles ruines de France.

Dîner et soirée au village

JOUR 6 : SAINT-MICHEL d'HALESCOURT

Matinée libre. Possibilité d'aller au marché artisanal de Forges-les-Eaux

Déjeuner

CIDRERIE SAINT-MICHEL d'HALESCOURT (40km A/R)

Départ pour SAINT-MICHEL d'HALESCOURT pour la visite guidée d'une ferme cidricole suivie d'une dégustation de cidre, calvados ou encore Pommeau.

Dîner et soirée au village

JOUR 7: Matin : ferme produisant du Neufchâtel (40 km A/R)

Départ pour la visite guidée d'une ferme qui fabrique artisanalement du Neufchâtel (le fromage en forme de cœur) suivie d'une dégustation de fromages.

Déjeuner

Après-midi : Fondation Claude Monet (150 km A/R) Visite libre

Claude Monet a vécu de 1883 à 1926, soit quarante-trois ans, dans sa maison de Giverny. Passionné par le jardinage autant que par les couleurs, il a conçu son jardin de fleurs et son jardin d'eau comme de véritables œuvres. En se promenant dans son jardin et dans sa maison, les visiteurs ressentent toujours l'atmosphère qui régnait chez le maître de l'impressionnisme et s'émerveillent devant les compositions de fleurs et devant les nymphéas qui ont été ses sources d'inspiration les plus fécondes.

Dîner et soirée au village.

JOUR 8: Forges Les eaux – Notre région.

Départ après le petit déjeuner. Déjeuner au Courtepaille du Mans. Arrivée dans notre région en fin d'après-midi.

PRIX PAR PERSONNE (Base 48 personnes minimum)

795 €

Acomptes: 100 € à l'inscription, 200 € le 13/10/2023 et 16/02/2024

Solde: le 2/08/2024

Ce prix comprend :

Le transport en autocar Grand Tourisme

L'hébergement à raison d'une personne par chambre soit 2 personnes dans un trois pièces, sanitaires à partager

La pension complète, café aux déjeuners, vin offert, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour

Les déjeuners du Jour 1 et 8 au Courtepaille du Mans

La fourniture du linge de toilette et lits faits à l'arrivée.

L'animation dont un groupe musical ou un spectacle en soirée.

L'accompagnement des excursions et les entrées des visites prévues au programme

Les taxes de séjour

L'assurance annulation et rapatriement incluse dans votre cotisation

Ce prix ne comprend pas :

Le logement en chambre individuelle : **88 €**

Les dépenses personnelles

Réduction ANCV 194 €

Bénéficiaires:

Tous les retraités de plus de 60 ans et les personnes handicapées de plus de 55 ans • Les aidants proches d'âgés dépendants peu importe leur âge • Les aidants professionnels

Les retraités dont le revenu imposable, mentionné sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022, est inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction du nombre de parts fiscales.

Il faut prendre en compte la part fiscale et la ligne «revenu imposable». Il ne faut pas dépasser le plafond indiqué ci-dessous.

Nombre de parts:	1	1,5	2	3
PERSONNE SEULE:	15175 €	20 288€	25 400 €	
	35 127 €			

COUPLE MARIÉ ou PACSÉ: 28 637 € 38 862
€
Ajouter 5112 € par ½ part supplémentaire

FRAIS D'ANNULATION :

Plus de 60 jours: Sans frais
De 60 jours à 30 jours: 10%
De 30 jours à 8 jours: 50%
Moins de 8 jours: 100%

Ces prix ont été établis à la date du 11 avril 2023 et susceptibles d'être modifiés en raison de la conjoncture économique ou de toute modification de la part du gouvernement concernant les aides apportées aux bénéficiaires.